

République Française - Département du Gard  
Arrondissement d'Alès

Registre des délibérations de la commune de  
Saint Jean de Serres

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026  
DÉLIBÉRATION N° D14\_220426**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : <b>15</b> En exercice : <b>15</b>  Présents : 14 Procurations : 0 Absents : 1	L'an 2026 et le 22 avril à 19 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jacqueline JANIEC, Maire.  <b>Présents</b> : Jacqueline JANIEC, Elsa DARDON, Alain FAYADA, Susana DESCHAMPS, Denis ASTIER, Daniel ZANÉ, Jean-Claude SOLLAI, Michèle CADORET, Julien LLORET, Vivien BACARESSE, Chloé SIMBILLE, Angélique JOS CERAN, Fabien ENGELIBERT et Damien MIALHE.  <b>Procurations</b> : 0  <b>Absente excusée</b> : Aurore JULLIEN  <b>Secrétaire de séance</b> : Elsa DARDON
Date de la convocation : 16-04-2026  Date d'affichage : 16-04-2026	
Objet :  <b>DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX</b>	

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-33 et L.5211-7 ;  
**Considérant** la nécessité de désigner des délégués titulaires et suppléants pour représenter la Commune de Saint Jean de Serres au sein des syndicats intercommunaux ;  
**Vu** l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et la décision unanime de ne pas procéder à bulletins secrets ;

Madame le Maire fait un appel à candidature et fait procéder à la désignation des membres titulaires et suppléants :

<b>SYNDICATS</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>
SMEG – TERRITOIRE D'ÉNERGIE	M. Vivien BACARESSE M. Fabien ENGELIBERT	Mme Elsa DARDON Mme Angélique JOS CERAN
SYNDICATS DES TRADITIONS TAURINES	M. Fabien ENGELIBERT	Mme Jacqueline JANIEC
SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DU FRIGOULOUS	Mme Jacqueline JANIEC M. Vivien BACARESSE	M. Denis ASTIER M. Daniel ZANÉ

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, **APPROUVE, à l'unanimité**, ces désignations.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire  
Jacqueline JANIEC

